

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE **N°2026-021**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 21 Mars 2026 à 10h30, sous la présidence de M. Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 29

M. Jérôme CAUËT, Mme Sandrine BOËTE, M. Patrick MOUCHELIN, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, M. Gilles GUILLAUME, Mme Arlette BOURDELOT, Mme Véronique MILELLI, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, Mme Laurence AMICHAUX, M. Philippe PRAS, Mme Sandrine COFFINET, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, Mme Virginie DA CRUZ, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Nathalie DEGUEN, M. Frédérick BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

29 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 0

Absent.e : 0

Nombre de votant.e.s : 29

M. Olivier THOMAS a été désigné Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU la proclamation des résultats de l'élection des conseillers municipaux et communautaires tenue le 15 mars 2026 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1 à L2122-17 ;

CONSIDERANT que les Adjoints sont élus parmi les membres du Conseil municipal et pour la même durée que le Conseil municipal ;

CONSIDERANT que les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

CONSIDERANT que l'ordre de présentation des candidats sur la liste victorieuse présentée pour l'élection des Adjoints détermine l'ordre d'inscription des Adjoints au tableau ;

CONSIDERANT qu'il est ainsi fait appel à candidature ;

Liste proposée :

- Sandrine BOËTE
- Patrick MOUCHELIN
- Hébé POUCHOU
- Jules THOMAS
- Emmanuelle GREZE
- Enzo SODANO
- Katia TOMÉ
- Gilles GUILLAUME

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	29
Bulletins nuls.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	29

Les candidats cités sur la liste ci-dessus, sont proclamés Adjoints, à L'UNANIMITÉ et immédiatement installés.

Le Conseil Municipal, après en avoir voté à l'unanimité :

- **ELIT** les Adjointes et Adjointes au Maire suivants :
 - Sandrine BOËTE
 - Patrick MOUCHELIN
 - Héb  POUCHOU
 - Jules THOMAS
 - Emmanuelle GREZE
 - Enzo SODANO
 - Katia TOM 
 - Gilles GUILLAUME

- **DIT** que la pr sente d lib ration peut faire l'objet d'un recours pour exc s de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un d lai de deux mois,   compter de sa publication et de sa transmission au contr le de l galit .

Fait et d lib r  en s ance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
J r me CAU T**

